

1. Une copie du test Coggins (1 an) doit être présentée à votre arrivée aux écuries ainsi qu'à la visite au «Vet-Check».
2. Les réservations d'écurie et de camping se font par téléphone, en mentionnant que vous êtes compétiteurs :
418-365-7524 ou 1-877-493-7837
3. Les compétiteurs peuvent obtenir gratuitement une passe d'accompagnateur, mais uniquement pour la performance où ils sont inscrits, en se rendant au Salon du Cowboy à la Salle des Aînés (bâtisse, porte arrière, près des bureaux du Festival).
S.V.P. respectez les heures d'ouverture du Salon.
4. Les règlements en vigueur sont ceux de l'I.P.R.A. (International Professional Rodeo Association) et du Festival Western St-Tite. (Disponibles sur le site)
5. Toute **modification** à votre inscription en **gymkhana** doit être faite au moins **2 heures avant votre performance**. Sur présentation d'un certificat médical, une inscription peut être remboursée avant le début de la 1^{ère} Go et/ou du 1^{er} « slack » (délai min. 2h).
6. Un cheval ne doit jamais être laissé sans surveillance dans les aires de compétition ou de réchauffement.
7. **AUCUNE FLÂNERIE PRÈS DES CHUTES !**
Seuls les compétiteurs des épreuves de bronchage sont tolérés aux abords des chutes.
8. **Pendant la période de réchauffement**, aucun obstacle (pôle, baril, poubelle ou autre) ne peut être utilisé **dans le manège des Grandes Estrades Coors Banquet**.
9. Lors des opérations de surfaçage avec le tracteur, les aires de circulation doivent être libérées.
10. **Pour entrer au manège, le compétiteur doit toujours présenter son bracelet à puce. Lors de sa performance, le compétiteur doit porter son dossard épinglé sur son vêtement.**
11. Un concurrent peut être DISQUALIFIÉ pour une des offenses suivantes :
 - a) être sous l'influence de la drogue ou de l'alcool;
 - b) se bousculer;
 - c) argumenter avec un officiel, un juge ou un directeur de manège;
 - d) avoir une conduite anti-sportive;
 - e) maltraiter les animaux;
 - f) tricher ou tenter de tricher;
 - g) être impoli envers un juge, un officiel, un directeur de manège, un bénévole ou un employé du Festival Western;
 - h) passer ou tenter de passer son dossard et/ou sa passe à une autre personne.
12. Aucun participant ne sera toléré à l'intérieur du manège, à moins qu'il soit concurrent dans l'épreuve en cours.
13. Pour le sauvetage et l'échange de cavaliers, les sauteurs doivent attendre leur départ à l'endroit désigné par le juge. Aucun autre participant ne sera toléré au centre du manège.
14. **TOUS les chevaux inscrits doivent OBLIGATOIREMENT être présentés au 'VET-CHECK' avant la première performance. Il appartient au compétiteur de choisir, selon les modalités indiquées aux écuries, l'heure et la journée de son rendez-vous.**

